

Déclaration du CCBE sur le maintien de l'indépendance et de l'autorégulation de la profession d'avocat en Pologne

29/09/2023

Lors d'une réunion du Conseil des barreaux européens (CCBE) à Varsovie, à l'occasion de son comité permanent, le CCBE réaffirme son engagement et son soutien au *Polish Bar Council* et *National Bar of Attorneys-at-law* dans leurs efforts pour défendre l'indépendance et l'autorégulation de la profession d'avocat et pour protéger l'état de droit.

Le CCBE est préoccupé par les propositions discutées à l'approche des prochaines élections en Pologne, qui ont le potentiel de compromettre de manière significative ces principes fondamentaux. Le CCBE exhorte toutes les autorités de l'État à défendre les valeurs démocratiques, y compris l'indépendance et l'autorégulation de la profession d'avocat, qui sont essentielles pour garantir la protection des droits et des intérêts de tous les citoyens.

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 46 pays, soit plus d'un million d'avocats européens. Le CCBE est reconnu comme porte-parole des avocats européens, représentant les barreaux européens dans leurs intérêts communs auprès des institutions européennes et internationales. La défense des droits humains et de l'état de droit sont parmi les missions essentielles du CCBE.